

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ÉCHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

INSERTIONS.

Annonces, la ligne. . . 20 c.
Réclames. — . . . 30
Faits divers. — . . . 15

RÉSERVES SONT FAITES

Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sans restitution dans ce dernier cas ; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi. Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne :

A PARIS, A L'AGENCE HAVAS
8, place de la Bourse,

ABONNEMENT.

Un an. 30 fr.
Six mois. 18
Trois mois. 10

Poste :

Un an. 35 fr.
Six mois. 21
Trois mois. 12

On s'abonne :

A SAUMUR,
Au bureau du Journal
ou en envoyant un mandat
sur la poste,
et chez tous les libraires.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

SAUMUR

24 Mai 1882.

LA DÉMISSION DE M. LÉON SAY.

M. Léon Say vient de subir à la Chambre des députés un échec assez sérieux ; il demandait que l'on ne prit pas en considération un certain nombre de propositions tendant à la réforme de l'impôt sur les boissons ; il a déclaré que cette réforme n'était pas possible actuellement et qu'en voulant la tenter on risquait de faire subir un vrai désastre au pays.

La Chambre, malgré cette opposition si énergique du ministre, a voté la prise en considération par 278 voix contre 155 ; la majorité anti-ministérielle est donc de 123 voix.

Par suite du vote de la Chambre, M. Léon Say a envoyé sa démission au président du conseil, afin qu'il la communique au Président de la République.

On se rappelle le rôle important attribué à la personnalité de M. Léon Say dans la combinaison ministérielle du 30 janvier dernier.

Le cabinet Gambetta venait de s'effondrer, et une crise financière était ouverte. Chargé de former un nouveau ministère, M. de Freycinet s'évertuait à découvrir un ministre des finances capable de faire face aux redoutables difficultés de la situation ; et, dans la presse de gauche, comme dans le monde des affaires, on lui désignait M. Léon Say.

M. Léon Say, c'était, pour ainsi dire, la cheville ouvrière de la combinaison, l'homme providentiel sans le concours duquel il n'y aurait pas de ministère possible, ou du moins de ministère viable. A tout prix, il fallait le décider à accepter le portefeuille des finances. L'Élysée était à ses genoux ; M. de Freycinet multipliait ses visites au palais du Luxembourg et prodiguait ses plus touchantes applications ; les vain-

queurs du 26 janvier attendaient avec anxiété la réponse définitive du président du Sénat.

Et le jour où se répandit cette immense nouvelle : « M. Léon Say accepte », il y eut comme un cri de soulagement.

M. Léon Say acceptait, donc tout était sauvé !

Eh bien ! M. Léon Say est démissionnaire.

Une commission d'initiative est venue demander lundi à la Chambre de prendre en considération et de renvoyer à une commission spéciale une proposition tendant à supprimer l'impôt sur les boissons.

Ce que l'on vous propose, s'est écrié le ministre des finances, c'est de « défaire le budget. »

« Vous allez engager le fond sur une proposition qui, si elle était adoptée, pourrait amener des désastres budgétaires. C'est là mon opinion ; j'y insiste ; je manquerais à mon devoir si je ne la faisais pas connaître à la Chambre. »

A ce cri de désespoir, 278 députés contre 155 ont répondu en adoptant les conclusions de la commission.

Alors, rouge de colère, M. Léon Say a brusquement quitté la salle des séances en annonçant son intention de donner sa démission.

Dans la soirée, M. de Freycinet a reçu un billet l'avisant de la résolution prise par son collègue d'abandonner le ministère. Il s'est aussitôt rendu auprès de M. Léon Say pour l'engager à renoncer à son projet ; mais, s'il faut en croire la République française, qui a quelque intérêt à être bien renseignée, la démarche du président du conseil est restée infructueuse, et, hier matin, la démission du ministre des finances a dû être transmise à l'Élysée.

Maintenant, une question se pose : Pourquoi M. de Freycinet n'a-t-il pas appuyé avant-hier, devant la Chambre, son ministre des finances ?

Pourquoi n'a-t-il pas combattu cette proposition qui, si elle était adoptée, pourrait amener des désastres budgétaires ?

Pourquoi n'est-il pas monté lui-même à la tribune pour poser la question de cabinet ?

Le programme défendu par M. Léon Say et condamné par la Chambre n'est-il pas le programme du ministère tout entier, le programme exposé dans la déclaration ministérielle du 31 janvier ?

Comment donc expliquer le silence du président du conseil à l'heure du vote ? Comment admettre qu'il soit resté à son banc, alors que M. Léon Say abandonnait la salle des délibérations ? Comment concevoir enfin qu'il puisse demeurer au pouvoir avec ses autres collègues, si le ministre des finances persiste dans sa résolution de se retirer ?

Que M. de Freycinet prête l'oreille aux cris de triomphe de la presse opportuniste, il pourra apprécier l'étendue de la défaite subie par le gouvernement.

M. Gambetta ne s'y trompe pas, le vote du 22 mai a frappé au cœur le ministère ; celui-ci peut soigner sa blessure et puiser dans sa lâcheté la force de supporter la cruelle injure qu'on vient de lui infliger, M. Léon Say n'en a pas moins signé l'arrêt de mort du cabinet en signant sa lettre de démission.

Il est possible que cet arrêt ne soit pas immédiatement exécuté, mais le sursis ne saurait être bien long ; peut-être ne se prolongera-t-il pas au-delà de la discussion du projet de loi relatif à la désorganisation judiciaire.

Chronique générale.

M. Léon Say assistait hier au conseil des ministres. Le Président de la République et les membres du cabinet ont vivement insisté pour qu'il retirât sa démission, mais il a persisté dans sa résolution. Toutefois, le président du conseil espère encore voir M. Léon Say revenir sur sa démission.

On ne s'est donc pas occupé du choix de son successeur et aucun nom n'a été prononcé.

Le cavalier qui enlevait Carmen courut une partie de la nuit.

Le jour allait paraître lorsqu'il arrêta son cheval, blanc d'écume, auprès d'un bordj sur la rive du Rio-Salado.

Il fit entendre un appel. Trois hommes sortirent aussitôt d'un des gourbis. Tous trois portaient le burnous, le kaïck, et leur tête était ceinte de la corde de chameau. Mais deux d'entre eux seulement avaient vraiment le droit de porter le costume réglé par le Coran ; le troisième était Européen.

— Ça a-t-il du bon sens de nous faire poser aussi longtemps, quand nous n'avons pas une minute à perdre ! s'écria ce dernier en s'avançant vers le cavalier.

— Sois tranquille, ami Philoctète, nous n'avons pas perdu de temps. La besogne est faite et bien faite.

— Elle doit être jolie la besogne d'un gibier de potence comme toi.

— Tu verras ! Pour le moment, débarrasse-moi de ce fardeau.

Philoctète tendit les bras et reçut ce qu'Assaverte nommait son fardeau, car ce sont bien les deux compagnons de silo que nous retrouvons sur la rive du Rio-Salado.

Le burnous dont Assaverte avait enveloppé Carmen s'ouvrit et laissa voir le ravissant visage de la jeune fille.

Le conseil s'est ensuite occupé de l'expédition des affaires, en ce qui concerne l'Égypte.

M. de Freycinet a fait savoir que la question demeurerait en l'état, aucune complication ne paraissant devoir se produire.

Sur la proposition du ministre des finances, il a été décidé qu'un crédit de 1,950,000 francs serait alloué aux victimes de Saïda et de Tiaret.

Enfin, il a été convenu que le ministre de l'intérieur annulerait les vœux pris dans la récente session des conseils généraux contre la loi de l'enseignement primaire.

Avant la réunion du conseil, hier matin, M. Léon Say a eu un entretien avec le Président de la République. Il lui a exposé les motifs de sa retraite.

M. Léon Say ne veut plus continuer à faire partie d'un cabinet qui manque d'unité de vues et qui n'a pas de programme de gouvernement.

A son avis, le gouvernement a eu grand tort de se lancer dans cette politique de trompe-l'œil, qui aboutit à la présentation de projets de loi, tels que ceux sur le rétablissement de la mairie de Paris et à la création des conseils cantonaux qui affaiblissent l'administration sans profit aucun.

D'ailleurs, sa politique financière a trop été battue en brèche dans les conseils des ministres par des collègues qu'il estime trop optimistes pour qu'il lui soit possible de conserver plus longtemps le portefeuille des finances.

Il résulterait donc de cette conversation que M. Léon Say n'attendait qu'une occasion pour se retirer et qu'il a volontairement fait naître l'incident de lundi à la Chambre.

Hier, à la Chambre, M. Léon Say a accepté un ordre du jour de confiance déposé par M. Alicot. Cet ordre du jour a été voté par 302 voix contre 36.

Feuilleton de l'Écho Saumurois.

LE

CONGÉ DU CAPITAINE

Par Édouard GRIMBLOT.

XX

L'ÉDEN DU KAËR.

(Suite.)

Tout le jour Carmen attendit, les yeux sur la route d'Oran. Puis elle se décida à reprendre la route de l'habitation, précédée cette fois de son slougui, qui grondait sourdement et marchait la tête droite, la queue basse, comme s'il eût flairé un danger.

Carmen traversait en ce moment un petit massif d'orangers. Quelques pas encore, et elle allait atteindre le sommet du Kaër sur lequel s'élevait majestueusement le palais de Ruscada, dont les derniers rayons du jour argentaient, de leur pâle lueur, les ogives crénelées et les longues galeries fleuries s'élevant les unes sur les autres comme autant de jardins suspendus, lorsque tout à coup deux énormes panaches de fumée, suivis presque aussitôt d'immenses gerbes de feu, s'élançèrent aux deux extrémités du palais.

Les lianes qui grimpaient le long des murailles prirent feu à leur tour et semblèrent autant de

serpents de flammes se tordant autour des longues files d'arcades, élancées et légères, comme les tiges de palmiers qui les couronnent de leurs panaches aériens.

On entendait dans les vastes cours dallées de marbre les hennissements de douleur des chevaux entravés, les abois des chiens, les cris confus et les imprécations des hommes. L'incendie paraissait avoir été allumé sur dix points différents, et serviteurs, blancs ou noirs, couraient affolés et se précipitaient vers les issues pour gagner les pentes de la colline sans songer même à lutter contre le fléau.

Carmen, énergique et brave, voulut s'élaner pour arrêter ce désordre et forcer les serviteurs à organiser les secours.

La Guelmouna (capuchon) du léger burnous qu'elle avait jeté, le soir venu, sur sa basquine, fut soudain rabattue sur ses yeux et sur sa bouche. Elle se sentit enlevée de terre et jetée brutalement entre les mains d'un cavalier qui, à peine chargé de ce léger fardeau, descendit la colline de toute la vitesse de son cheval, et le dernier bruit que put percevoir l'oreille de Carmen fut un hurlement de douleur. Son fidèle slougui venait d'être égorgé, après avoir vaillamment lutté contre les ravisseurs.

En haut, l'Éden du Kaër flambait et le soleil du matin n'éclaira plus qu'un monceau de cendres et de ruines.

— Allons, bon, encore une jeunesse ! s'écria Philoctète. Ah ça, mais il en pleut dans ce pays !

— Dis donc, il ne faut pas trop nous plaindre des jeunesse. Sans elles nos carcasses pourraient en ce moment dans le silo de la kasbah. Celle-ci nous sera aussi utile. C'est peut-être la vie de ton capitaine que je te confie avec elle.

— Du diable si je comprends quelque chose à tes manigances. Mais marche toujours, si grâce à elles je ne retrouve pas mon officier sain et sauf avant huit jours, tu seras connaissance avec ça, répondit Philoctète en montrant un énorme couteau dont il avait orné sa ceinture.

Assaverte haussa les épaules.

— Tu bavarderas plus tard. Pour le moment, à cheval, tous, et ne quittez pas la selle avant d'avoir gagné l'Oued-Nia. J'ai encore quelque chose à faire ici. Je vous rejoindrai soit en route, soit au douar des Chamabas d'Ouargla. Je te le répète, cette jeune fille nous répond de la vie de ton maître.

— Bien ! on ouvrira l'œil. Mais c'est égal, je fais un drôle de métier depuis que je suis dans ce damné pays : bon d'enfant à Alger, femme de chambre ici... Eh bien ! qu'a-t-elle la pauvre ? ajouta Philoctète en sentant tout à coup Carmen peser de tout son poids à son bras.

La jeune fille, en effet, était au bout de ses forces.

Connaissant, dès son enfance, l'impression que font une contenance ferme, un visage fier et froid

LES COMPTES DU DICTATEUR.

Les comptes du gouvernement de Tours, y compris l'emprunt Morgan, ont été contresignés par la Chambre sans protestation.

Cette question n'était pas soluble d'une autre façon.

L'art de tenir les livres est excessivement simple aux époques troublées.

Les accusés ont tous les avantages pour se défendre.

D'ailleurs il ne s'agissait pas, devant l'opinion publique, de savoir si l'emprunt Morgan, ayant été émis au-dessous du pair, n'avait produit que 202 millions effectifs pour une somme nominale de 250 millions.

Le point intéressant, et qui ne sera jamais élucidé, aurait été d'apprendre comment les 202 millions ont été dépensés, et combien il en est resté dans les poches d'administrateurs qui ne se piquaient point de sévérité.

Il a couru, à ce sujet, des bruits très-fâcheux pour le désintéressement de quelques-uns.

On puisait dans la caisse de Tours absolument comme dans une gamelle, au hasard de la cuillère.

On ne justifiait de rien.

Dans l'entourage du dictateur, on distribuait l'argent par poignées, sans compter.

Et, quand M. Gambetta alla se réfugier, comme un caissier en déroute, sous les orangers de Saint-Sébastien, le public fut persuadé qu'il emportait avec lui un excédant de bagages qui représentait des bénéfices plus considérables qu'honnêtes.

Et lorsque, plus tard, il put faire quelques coups heureux à la Bourse, on entendit ceci autour de la corbeille :

« M. Gambetta a commencé sa fortune à Tours. »

On estime aujourd'hui le capital de l'ex-dictateur à une vingtaine de millions.

L'éloquence parlementaire, si grande qu'elle soit, ne suffit pas à expliquer de pareils résultats.

Comme le dit très-méchamment mais très-justement le citoyen Henri Rochefort, on a retrouvé l'erreur, mais l'argent ne se retrouve pas.

Nous souhaitons pour la gloire du pré-tendant à la succession de l'économiste M. Grévy que les électeurs arrachent de leur esprit toute suspicion, mais nous craignons fort que les partisans de l'administration de Tours ne réussissent pas à opérer ce déracinage. (Tablettes d'un Spectateur.)

Ce que la Commune n'a pu faire, la République se propose de l'accomplir.

La troisième commission d'initiative a décidé la prise en considération de la proposition Jules Roche, tendant à la démolition de la Chapelle-Expiatoire, où reposèrent si longtemps ce que le rapporteur, M. Pellet, appelle avec une affectation d'ironie dédaigneuse : « Les reliques de Louis XVI et de sa femme. »

Pour M. Pellet, comme pour M. Roche, ce monument est « un outrage public et permanent à la nation ». Ils reconnaissent donc

que la double exécution de Louis XVI et de Marie-Antoinette a le caractère infamant du crime. Si cet exécrable forfait était réellement à leurs yeux un acte de justice, pourquoi voudraient-ils détruire un édifice qui en perpétuerait le souvenir ?

Mais non, la Révolution (qui n'est point la nation) se sent mal à l'aise devant le monument accusateur. Elle a la haine de tout ce qui rappelle ses victimes. Elle crie : Démolissons ! démolissons ! comme si elle pouvait aussi démolir l'histoire et supprimer son crime en détruisant une chapelle.

Soit, démolissons ! répond aux hommes de la République bourgeoise M. Lissagaray dans la Bataille, mais il nous faut d'autres ruines encore :

« L'outrage à la nation que vise le monument expiatoire, il n'est pas dans la pierre, il s'étale dans toutes nos institutions. C'est le clergé éducateur, c'est la magistrature toute-puissante, c'est le patronat souverain, c'est le capitalisme commandant à tous les pouvoirs de l'État. Voilà l'outrage véritable à la nation de 93, enfiévrée d'égalité et de justice. Bousculez d'abord tout cela, messieurs les radicaux, le reste viendra de soi, le soir de la victoire, c'est affaire de carmagnotte. »

« Vous voulez détruire, mes gaillards. Très-bien ! L'armée des démolisseurs n'est pas loin ; elle est prête ; mais je vous préviens qu'elle n'aime pas à frapper dans le vide. Pour elle aussi, les « temps héroïques » sont passés. Donnant donnant. Quelques millions mis à la réforme ne lui suffiront pas. »

C'est la voix de la Commune qui dénonce ses plagiaires et qui prend acte de l'hommage projeté en l'honneur des bandes révolutionnaires, pour faire entendre ses menaces.

La République peut détruire la Chapelle-Expiatoire, elle ne détruira pas du même coup le souvenir de ses forfaits, et ne désarmera pas au moyen d'une nouvelle infamie les colères démagogiques.

Un comité organise une souscription publique pour l'érection, à Carcassonne, d'une statue à Barbès.

M. Lissagaray, dans son journal la Bataille, déclare que « jamais le parti des travailleurs ne prêterait la main à l'érection de la statue de Barbès, qui eût désavoué les « combattants de 1871 comme il a méconnu Blanqui. » Il se demande s'il n'y a pas une « fêlure dans les cerveaux » et il fait ainsi leur procès aux radicaux et opportunistes :

« Qui a combattu ouvertement la Commune, qui a détourné la province de venir au secours de Paris ; qui a dit du mouvement parisien qu'il était conduit par des « fanatiques, des imbéciles et des coquins ? » Les amis de Barbès, les députés de l'extrême gauche, promoteurs de la souscription à sa statue : MM. Louis Blanc, Etienne Arago, Schœlcher, Madier-Montjau, Peyrat, Corbon, etc. Et n'était-ce pas l'alter ego de Bar-

ses oreilles. Elle entendit d'abord vaguement les paroles échangées entre le Maltais et Philoctète.

Puis une insurmontable faiblesse physique l'envahit et elle s'accrocha au bras de l'ordonnance pour ne point tomber.

— En route, en route, vous dis-je, s'écria Assaverte, tandis que Philoctète cherchait des yeux quelques gouttes d'eau. Vous n'allez pas vous laisser attarder par des simagrées de femme. C'est du galop qu'il faut en ce moment. Nous serons galants plus tard, et, soyez tranquille, ajouta le bandit dans un ignoble ricanement, nous la ferons payer cher notre galanterie.

Philoctète avait bonne envie de se révolter, mais depuis quelques jours le pauvre garçon, tout entier à l'espoir de rejoindre son capitaine, subissait l'influence du misérable auquel le hasard l'avait si étrangement accouplé. Enlevant Carmen, à moitié évanouie, il la plaça sur le devant de sa selle et, accompagné des deux Arabes qui appartenaient à la tribu des Chambas, suivit au grand galop de son cheval l'itinéraire qui lui avait été tracé par Pedro Assaverte, tandis que celui-ci revenait sur ses pas vers les ruines de l'Eden du Kaër.

(A suivre.)

Les antithèses d'un amateur de jeux de mots : « Je méprise la femme qui prise, et je prise celle qui reprise... mes bas. »

bès, M. le député Martin Bernard, qui répondait aux députations de province venant demander le mot d'ordre : « Si Barbès vivait encore, il maudirait cette criminelle » insurrection. »

Suspects comme de simples Jésuites, tous ces adversaires du « prolétariat » qui ont pu voter l'amnistie, mais ne l'ont pas obtenue pour eux.

Il nous plaît de voir les logiciens de la Révolution procéder à l'épuration et montrer ainsi que la République est le gouvernement des divisions multiples, des haines vivaces.

LA GRATUITÉ DE L'ENSEIGNEMENT.

M. Jules Ferry a fait, devant la commission du budget, une déclaration que nous recommandons tout spécialement aux méditations des partisans de la gratuité de l'enseignement.

Le ministre se propose de demander :

1° Une nouvelle dotation de 350 millions pour la Caisse des écoles ;

2° 42 millions pour servir les intérêts et l'amortissement de cette dotation ;

3° 12 millions pour régulariser les traitements des instituteurs déjà existants ;

4° 3 millions pour assurer le traitement des instituteurs à créer ;

Et 4 millions pour la création d'écoles dites maternelles.

350 millions de dotation et 34 millions de crédits nouveaux ! Voilà une gratuité qui va nous coûter cher.

L'instituteur laïque de la commune de Guillemant (Somme) a débuté dans ses nouvelles fonctions en remettant à ses jeunes élèves un opuscule de sa fabrication se terminant ainsi : « Pas de subterfuges, pas de surnaturel, pas de Dieu, la religion ne convient qu'aux sots. »

Nos compliments à M. Jules Ferry.

Les journaux de la Gironde ont eu plusieurs fois l'occasion de s'occuper de l'instituteur laïque de Saint-Sulpice de Faleyrens, près Libourne. Tout confit de dévotion sous le régime du 16 mai, cet éducateur de la jeunesse a changé d'attitude après la chute du maréchal. Le précédent ministère et celui-ci en ont fait un athée accompli.

On a raconté les espiègleries qu'il faisait à son curé et même au vénérable coadjuteur de Bordeaux, comment il s'était empressé de décrocher de sa classe les crucifix et les images pieuses ; il resta à raconter, dit la Gironne, de quelle façon cet adepte de M. Ferry vient de mettre le comble à sa gloire en distribuant aux élèves les plus avancés de son école et notamment à ceux qui vont faire leur première communion, le pamphlet de M. Paul Bert. Il a même eu le talent de faire en cela une petite affaire, en obligeant ces pauvres enfants à payer 4 fr. 50 centimes cette immonde production. En cela surtout il s'est montré bon républicain, il ne faut jamais oublier les menus profits.

Des parents indignés se sont plaints à l'instituteur, qui les a brutalement éconduits en leur signifiant qu'il chasserait de l'école les enfants qui refuseraient de prendre pour guide le manuel de M. Paul Bert.

Un maire de l'arrondissement de Castries, quoique protestant, vient de donner l'ordre suivant au garde-champêtre de sa commune : « Allez trouver l'instituteur catholique et dites-lui de ma part que je lui défends expressément d'enlever les crucifix de son école. Vous lui direz que, si l'inspecteur primaire lui ordonne de les faire disparaître, de ne pas enseigner le catéchisme à ses élèves, il lui désobéisse formellement et que je prends la responsabilité de tout ce qui pourra arriver. »

Chronique militaire.

Le général de division comte de Martimprey, gouverneur de l'Hôtel des Invalides, vient de faire connaître au ministre de la guerre qu'en raison des nombreux décès qui ont eu lieu, depuis peu, parmi les vieux pensionnaires de l'Hôtel, il y a, en ce moment, cinquante places vacantes.

Les demandes adressées par les vieux soldats retraités vont donc être examinées,

pour que des nominations puissent être faites avant le 4^e juillet prochain.

On sait qu'une décision du ministre de la guerre assigne dans l'armée le premier rang aux invalides, comme se composant de blessés de toutes armes et en raison de leurs blessures et de longs et honorables services.

Le nombre des pensionnaires est fixé habituellement à 500 ; par le fait de leur admission à l'Hôtel, ils abandonnent à l'État la totalité de leur pension de retraite, et le traitement de la médaille militaire ou la Légion-d'Honneur, dont le vieux soldat dispose comme il l'entend.

Les invalides conservent le grade qu'ils avaient au régiment ; ils touchent une pension journalière de 5 centimes et peuvent livrer à certains travaux au dehors, mais ils sont astreints à répondre à l'appel du soir.

BULLETIN FINANCIER.

Paris, 23 mai. Le 3 0/0 fait 83.72, 83.65 et 83.75 ; l'amortissable, 83.90, 83.80 et 83.90 ; le 5 0/0, 116.70, 116.65 et 116.80.

Les dispositions des places étrangères sont cellentes, mais sur notre marché on est inquiet du bruit de la démission de M. Léon Say, qui désagréablement la spéculation, les ventes se précipitent très-vivement.

Les valeurs internationales sont très-poussées par la spéculation, qui agit dans le but de leur placement parmi les capitalistes.

Le marché des sociétés est faible.

La Banque de Paris recule à 1,217.50.

Le Foncier est toujours très-démandé à 1,480.

Les obligations foncières 4 0/0 émises à 480 remboursables à 500 et productives d'un revenu annuel de 20 fr., constituent un placement qui cherche surtout la petite épargne.

L'action des Magasins Généraux de France, 565, c'est un cours qui n'est pas en rapport avec la solidité et le revenu de ce titre.

Nous recommandons particulièrement la Caisse de France et d'Algérie à 500, à cause des chances de plus-value qu'elle présente.

Le mouvement de réaction excessif qui a produit sur les titres de la Société Française de Navigation a provoqué de nombreux achats qui ont fait remonter les actions au-dessus du pair.

Le solde de 40 francs représentant la moitié du dividende revenant à chaque action sera payé prochainement.

Nous aurions beaucoup à dire sur une affaire d'outre-mer qui offre en émission des obligations alors que le seul actif de la société le Crédit Financier Argentin repose sur une concession de terrain au milieu des déserts de l'Amérique du Sud.

Il est préférable et plus avantageux d'acheter quelques actions des Mines d'Aguilas, le titre y a des profits sérieux dans un avenir rapproché.

Nos chemins sont toujours lourds : Lyon, de 1,700 à 1,690 ; Orléans, de 1,320 à 1,307.50.

Chronique Locale et de l'Ouest.

LES TRIBUNAUX D'ARRONDISSEMENT.

C'est cette semaine que commence, devant la Chambre, la discussion sur la réforme de la magistrature.

On sait qu'aux termes du projet du garde des sceaux, le service des tribunaux jugés en moyenne moins de 250 affaires par an est confié aux magistrats d'un tribunal voisin. Ces magistrats viennent, à des périodes déterminées, rendre la justice dans le tribunal d'arrondissement qui, ainsi annexé, n'a point de vue personnel, conservera néanmoins sa compétence et son ressort particulier.

Sur les 359 tribunaux d'arrondissement existant actuellement en France, il y en a 166 qui rendent moins de 250 jugements contradictoires par an et auxquels, dès lors, le projet du garde des sceaux serait applicable, c'est-à-dire qu'ils devraient être annexés à des tribunaux voisins.

Voici la liste de ces tribunaux en ce qui concerne les départements de notre région :

Indre-et-Loire : Loches. Loire-Inférieure : Châteaubriant, Pornic, Ancenis.

Maine-et-Loire : Baugé, Cholet, Segré.

Mayenne : Châteaugontier.

Sarthe : La Flèche, Mamers, Saint-Calais.

Loiret : Malesherbes, Mello.

Seine-et-Marne : Niort, Bressuire, Melle, Parthenay.

Vendée : Les Sables-d'Olonne.

Vienne : Poitiers, Loudun, Montmorillon, Châtelleraut, Civray.

(Par ce tableau, on voit que, si le projet de M. Cazot est adopté, Saumur fera partie des 193 tribunaux d'arrondissement qui seront maintenus.)

Il n'y a, exception faite de l'Algérie et de la Seine, que quinze départements dans lesquels aucun tribunal d'arrondissement ne soit annexé à d'autres. Ces quinze départements sont les suivants : Alpes-Maritimes, Ardèche, Ariège, Bouches-du-Rhône, Doubs, Eure, Isère, Loire, Marne (Haute-), Nord, Oise, Pyrénées (Hautes-), Rhône, Saône (Haute-) et Belfort.

Par contre, il y a dix départements qui seraient tous leurs tribunaux d'arrondissement, sans exception, supprimés et annexés à des tribunaux voisins. Ce sont les suivants :

Alpes (Basses-), Alpes (Hautes-), Ardennes, Cher, Gers, Indre, Lozère, Meuse, Deux-Sèvres et Vienne; en outre, huit autres départements, sans perdre la totalité de leur tribunaux, perdraient le tribunal du chef-lieu :

Pour remédier à cet inconvenient, la commission a décidé que toutes les villes, chefs-lieux de département et toutes celles où siègent des cours d'assises conserveraient leur tribunal, quel que soit le nombre d'affaires jugées par celui-ci ; en outre, elle a décidé qu'un tribunal maintenu ne pourrait jamais faire le service que d'un seul tribunal ailleurs.

Ce sera à la Chambre à opter entre les deux systèmes.

VOTES DE NOS DÉPUTÉS.

Projet de loi portant ouverture au ministre de la guerre, au titre du budget ordinaire de 1882, d'un crédit de 54 millions 200,000 francs, et annulation d'une somme correspondante au titre du budget de 1881.

La Chambre des députés a adopté à l'unanimité de 341 votants.

A voté : M. Maillé (Alexis). — Nos six autres députés n'ont pas pris part au vote.

Nous lisons dans le Patriote d'Angers :

« La Chambre, à une forte majorité, ayant donné raison à la commission des boissons contre M. Léon Say, celui-ci a remis immédiatement sa démission entre les mains de M. le président du conseil.

M. Léon Say peut être un spécialiste capable, mais s'il se retire définitivement, il ne sera pas regretté par les républicains. »

La capacité ne suffit plus aujourd'hui pour faire partie du ministère.

Assises de Maine-et-Loire. — Les assises du troisième trimestre de 1882 dans le département s'ouvriront le lundi 7 août.

M. Aubry, conseiller à la Cour d'appel d'Angers, est désigné pour présider ces assises. MM. Daguillon, chevalier de la Légion d'honneur, et Morainville, conseillers à la même Cour, sont désignés pour assister M. le président.

ANGERS.

Parlant du retour des pontonniers, le Journal de Maine-et-Loire ajoute :

« On a réentendu avec plaisir l'excellente fanfare, si bien dirigée par M. Neerman, dont les accents vont bientôt égayer de nouveau le Jardin du Mail. »

LOUDUN.

Vendredi, vers 11 heures du soir environ, Loudun se réveillait en sursaut au son des clairons et des trompettes ; les clairons des sapeurs-pompiers sonnaient la générale, et les trompettes de la 2^e colonne du 2^e pontonniers, de passage en cette ville, sonnaient aux travailleurs. Le feu venait de se déclarer chez M. Berlin, aubergiste, faubourg de Chinon ; il était pris avec une telle intensité que bientôt les flammes avaient gagné la maison voisine habitée par M. Dore, boulanger. On pouvait craindre de grands désastres. Mais, grâce à l'empressement des pompiers, des habitants, de toutes les autorisés, et surtout au concours aussi habile que spontané des pontonniers de passage, sous le commandement de M. Belin, lieutenant-colonel, accompagné de tous ses officiers et sous-officiers, on a pu faire la part au feu et circonscire les flammes dans le foyer de l'incendie. Le chiffre des pertes occasionnées par ce sinistre, qui sont du reste couvertes par des assurances, est inconnu.

Au concours de Nantes, la Société Sainte-Cécile d'Angers a obtenu le premier prix de

lecture à vue, et dans le concours d'exécution une médaille de vermeil et 200 fr.

Parmi les fanfares que le concours avait attirées à Nantes, celle de Carquefou a été particulièrement remarquée. Plusieurs jeunes garçons de 7 à 8 ans, qui font leur partie en artistes consommés, attirèrent surtout l'attention du public, qui ne leur épargnait pas les applaudissements et les marques de sympathie.

Au concours de soli, la fanfare de Carquefou a exécuté d'une façon remarquable la *Druidesse* de Guilbert, et a obtenu un second prix.

Par décret en date du 13 mai, M. Alfred Pitet, ancien clerc de M^e Mas et M^e Marc, notaires à Paris, a été nommé notaire à Beaulieu (Indre-et-Loire), arrondissement de Loches, en remplacement de M^e Turiel, démissionnaire en sa faveur, et a prêté serment en cette qualité devant le tribunal civil de première instance de Loches à l'audience du 19 courant.

POITIERS.

Un violent orage a éclaté lundi sur notre ville, dit le Journal de la Vienne. La pluie est tombée en grande abondance, mêlée à quelques grêlons qui n'ont pas causé de dommages, du moins aux environs de Poitiers. Il n'en est malheureusement pas de même partout, car nous apprenons, ce matin, que dans les environs de Béruges, Lavausseau et Latillé, la grêle a complètement ravagé les arbres fruitiers et les jardins potagers.

NANTES.

Il y a des gens sur lesquels les drapeaux que l'administration municipale de Nantes a fait placer dans certaines rues, à l'occasion du Concours régional, exercent une attraction singulière, car une cinquantaine ont disparu. Dans la nuit de vendredi, vers minuit et demi, des agents de police voyant trois jeunes gens de 18 ans, Arnoux (Edouard), grillageur, Redureau (Ferdinand), grillageur, et Julienne (Paul), tourneur sur métaux, qui portaient des drapeaux, les arrêtaient et s'aperçurent qu'ils venaient de les décrocher sur le quai du Port-Maillard. Voulaient-ils les mettre en réserve pour le 14 Juillet ou les vendre à quelque fripier ? Les prévenus refusèrent de s'expliquer sur ce point devant le tribunal.

Arnoux, qui a monté au mât et a arraché les drapeaux, a été condamné à 3 jours de prison ; ses deux compagnons à 24 heures de la même peine.

ENCORE UNE COMÈTE.

Pendant qu'ils observaient l'éclipse de soleil, les astronomes réunis en Egypte ont découvert à côté de cet astre une énorme comète qu'ils ont immédiatement photographiée. Dans un article qu'il publie dans le Figaro, M. Camille Flammarion nous annonce que cette comète sera bientôt visible en France. Depuis quelques jours déjà, nos observatoires la guettaient du bout de leur télescope. Elle marche actuellement vers le soleil avec une rapidité d'un million de lieues par jour. Samedi 20 mai, elle est passée à gauche de l'étoile Iota de Cassiopee, puis elle file en ligne droite vers le couchant, traversera les constellations de la Girafe et du Cocher, et le 10 juin elle sera si voisine du Soleil, qu'elle se confondra probablement avec les rayons de l'astre. Cependant M. Flammarion nous laisse espérer que le 9, le 10 et le 11 juin on pourra peut-être, en plein jour, contempler la comète visible à côté du soleil. Ce serait un spectacle astronomique d'une grande rareté.

Les journaux du Midi et du Sud-Ouest signalent les effets désastreux pour les vignobles de leur région occasionnés par les gelées des 17 et 18 mai.

Les vignobles de la Suisse orientale et du Nord, surtout dans les cantons de Berne, Zurich, Turgovie, Argovie, Bâle et Neuchâtel, ont également beaucoup souffert, ainsi que les vignes du Rhin allemand.

On écrit du département de l'Aude qu'un grand nombre de vignobles ont été gelés. Presque tous les bas-fonds ont été atteints ; les coteaux seuls sont indemnes.

D'autres renseignements, encore incomplets, donnent à croire que la gelée n'a pas seulement exercé ses ravages dans l'Aude.

Il s'est passé récemment en Grèce, aux fêtes d'inauguration de l'isthme de Corinthe, un fait digne de remarque, dont un jeune touriste breton a été le héros. Au milieu des splendeurs de la fête, une embarcation chavira. Plusieurs personnes allaient périr, quand M. Edouard Le Pomellec, originaire de l'arrondissement de Saint-Malo, se jeta à leur secours. Après des efforts héroïques, le jeune Breton parvenait à sauver tous les naufragés.

Le roi et la reine, sous les yeux desquels s'était passé l'événement, exprimèrent le désir de connaître le courageux sauveur.

M. Le Pomellec fut présenté à leurs Majestés, qui le félicitèrent chaudement et l'invitèrent à dîner à la table royale. A l'issue du repas, le roi remit à son hôte une décoration en témoignage d'admiration et de reconnaissance.

CHATEAUXROUX.

Les courses du dimanche 14 mai ont été égayées par l'anecdote suivante, qui, malheureusement, n'a eu qu'un nombre relativement restreint de spectateurs, mais dont nous garantissons l'entière exactitude, dit le Journal du Centre.

Un habile pickpocket se promenait avec une certaine aisance et dans un costume presque correct, au milieu des nombreux curieux. Il lorgnait les femmes, toisait les hommes, portait haut un gros nez rouge. Tout à coup ce gaillard avise une jeune élégante donnant le bras à un jeune homme — son mari probablement — et tenant dans ses doigts mignons un riche mouchoir orné de valenciennes. Le mouchoir lui donna dans l'œil. Il jeta furtivement un regard circulaire autour de lui ; puis, passant près de la belle jeune femme, il tira si prestement le mouchoir, que les jolis doigts qui le retenaient n'en sentirent pas la moindre secousse ; mais, il n'avait pas si bien calculé son affaire, qu'il n'eût été aperçu de quelques personnes qui marchaient à proximité et qui depuis un moment remarquaient ses allures.

Aussi le cri au voleur ! retentit-il immédiatement.

Mais c'est là que notre héros se montra véritablement un homme supérieur. Au lieu de se sauver comme un vulgaire coquin, il reste calme, promène sur les assistants un œil plein d'un dédain superbe, et se mouche à plusieurs reprises dans le riche tissu avec autant de vigueur que de dignité. Puis, d'un air léger qu'eût envié le plus impertinent des Lauzunis, il rend à la dame son mouchoir en lui disant :

Mille pardons, madame, je suis sorti sans mouchoir et cela est fort gênant. Je vous remercie.

L'étonnement a été tel que personne n'a songé à arrêter cet impudent filou, qui s'est immédiatement perdu dans la foule.

Ça va bien !

D'après le Courrier de la Gironde, les prières du matin ou du soir viennent d'être interdites dans les prisons. Nous avons déjà l'école sans Dieu. Nous allons donc avoir la prison sans Dieu.

La Marseillaise, sans doute, remplacera la prière. Ce serait curieux et instructif d'entendre les prisonniers chanter en chœur notre « immortel hymne national ».

REQUÊTE POLIE

De MM. les boulangers à MM. les présidents du Sénat et de la Chambre des députés, à propos de l'invalidation de M. Pain et de la démission de M. Farines.

O présidents toujours en quête De réformes, la larme à l'œil, A votre bienveillant accueil Nous présentons cette requête.

A la Chambre des députés, Pauvres boulangers que nous sommes, Au Sénat, nous avions des hommes, Et nous étions représentés.

Aujourd'hui le sort en personne Sur nous laisse tomber sa main ; Vous nous arrachez notre Pain, Quand Farines nous abandonne !

Dans nos poitrines de mitrons Notre cœur bat comme les autres : Ah ! cédez à nos-patentôtres, Et rendez-nous nos deux patrons !

Nous seuls, par un destin contraire,

Chaque état ayant son élu, Dans l'oubli le plus absolu Nous demeurons sur cette terre !

Caduc est l'élu des vieillards ; Cirier représente la cire ; Massé, luttant contre l'Empire, Est pour les marchands de billards.

Casse est pour les apothicaires ; Talandier pour les taillandiers ; Charpentier pour les charpentiers ; Armez est pour les militaires.

Couturier est pour les tailleurs ; Bonnet est l'élu des modistes ; Delattre, l'élu des fumistes ; Delafosse, des vidangeurs !

Vacher, Tisserand et Truelle Représentent trois beaux métiers ; Brossard, député des broisseurs ; Mercier, des marchands de dentelle.

Polisso, organe des fourreurs ; Journault, l'élu des journalistes ; Et Malézieux des oculistes Et Bienvenu, des voyageurs !

Présidents, si mieux que personne Vous concevez notre chagrin, Au moins rendez-nous notre Pain Quand Farines nous abandonne !

(Paris-Journal.)

Faits divers.

Un enfant étranglé par des rats. — Mercredi, vers onze heures du soir, un petit garçon de deux mois et demi a été étranglé par des rats de mer.

C'était un enfant à M. Jean Jacob, fils, pilote au Pouldu. Il y avait peut-être dix minutes que sa mère avait remis le pauvre petit dans son lit après lui avoir donné le sein, quand elle et son mari l'entendirent tout à coup pousser des cris lamentables, mais déjà il était trop tard. Les rats avaient fait leur œuvre et les parents ne purent que voir mourir leur enfant qui avait été mordu dans plusieurs parties du corps.

(Publicateur de Quimperlé.)

Il y a quelque temps, un vigneron des environs de Carcassonne possédait dans sa cave une barrique de vin d'un goût détestable ; un beau jour, la foudre tomba dans la cave, la barrique fut disloquée, et on constata que le vin qui put être recueilli était excellent.

Un savant chimiste, frappé de cette particularité, étudia cet effet du tonnerre ; il fit passer le courant électrique d'une pile de six éléments à travers un petit fût de 125 litres de vin qu'il était impossible de boire, et, après plusieurs jours d'action électrique, le vin était devenu fort bon.

A la suite de cette curieuse découverte, on va faire des essais à l'entrepôt de Bercy. Attendons-nous à boire, avant peu, du vin électrique.

Caisse d'Épargne de Saumur.

Séance du 21 mai 1882.

Versements de 69 déposants (8 nouveaux), 20,506 fr. 03 c.

Remboursements, 10,849 fr. 98 c.

La Caisse d'épargne reçoit 2,000 fr. par livret, au taux de 3 fr. 75 pour 0/0.

On peut verser chez MM. les Percepteurs de Doué-la-Fontaine, de Martigné-Briand, de Vihiers, de Trémont, de Coron, de Montreuil-Bellay, du Puy-Notre-Dame, de Brézé, de Fontevault, de Varennes-sous-Montsoreau, d'Allonnes et de Saint-Lambert-des-Lévéés.

Depuis le lundi 22 Mai courant, les Actions de la Compagnie Parisienne de Voitures URBAINES sont admises à la cote officielle de la Bourse de Paris.

A partir du 1^{er} juin prochain, la Compagnie publiera chaque mois le tableau des recettes de l'exploitation.

SOMMAIRE de la Revue illustrée du 20 mai 1882 :

Revue des Beaux-Arts : le Salon ; l'Exposition internationale (Louis Enault). — Revue scientifique (Alfred de Vaulabelle). — L'Eclipse de soleil du 17 mai 1882 (Alfred de Vaulabelle). — A propos du procès de Chauvines (Eric Besnard). — Le Coucou (Olivier de Rawlin). — Les Arts décoratifs : l'Ameublement (G. Cerfbeer de Medelsheim). — Olivier de Serres (Louis Vernet). — Les Fleurs : les Pensées (Charles Marie). — Nouvelle : Sans-Peur (Jules-Mary).

P. GODET, propriétaire-gérant.

COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 23 MAI 1882.

Valeurs au comptant.			Valeurs au comptant			Valeurs au comptant.		
Dernier cours.	Clôture préc.		Dernier cours.	Clôture préc.		Dernier cours.	Clôture préc.	
3 %	83 70	83 90	Nord	2110	2140	OBLIGATIONS		
3 % amortissable	84 80	84 20	Orléans	1925	1925	Dép. de la Seine, emprunt 1857		
3 % amortissable nouveau	111 50	112	Ouest	809	805	Obligations foncières 1877		
4 1/2 %	116 55	117	Compagnie parisienne du Gaz	1625	1633 85	Obligations communales 1879		
5 %	513	513	Canal de Suez	2785	2805	Obligat. foncières 1879 3 %		
Obligations du Trésor	518	518	C. gen. Transatlantique	535	530	Est		
Obligations du Trésor nouvelles	545	545	OBLIGATIONS			Midi		
Banque de France	5450	5505	Ville de Paris, oblig. 1855-1860			Nord		
Comptoir d'escompte	1035	1045	1865, 4 %			Orléans		
Crédit Foncier, act. 300 fr.	1510	1545	1869, 3 %			Ouest		
Crédit de France	275	285	1871, 4 %			Paris-Lyon-Méditerranée		
Crédit mobilier	570	570	1875, 4 %			Paris-Bourbonnais		
Est	753 50	757 50	1876, 4 %			Canal de Suez		
Paris-Lyon-Méditerranée	1700	1720						
Midi	1289	1275						

GARE DE SAUMUR.

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS

DÉPARTS DE SAUMUR VERS ANGERS

3 heures	8 minutes du matin	express-poste
6	45	omnibus
8	50	soir
1	25	soir
3	35	soir
7	15	soir
10	37	soir

DÉPARTS DE SAUMUR VERS TOURNAI

3 heures	26 minutes du matin	direct-midi
8	31	omnibus
9	40	omnibus
12	43	soir
4	44	soir
10	38	soir

Le train partant d'Angers à 5 heures 55 du soir arrive à Saumur à 6 heures 56.

Études de M. V. LE RAY, avoué-licencié à Saumur, rue du Marché-Noir, n° 12, et de M. HACAULT, notaire à Montreuil-Bellay.

VENTE
SUR LICITATION
En douze lots
DE DIVERS
IMMEUBLES

Consistant en **TERRES ET VIGNES**
Situés commune de Montreuil-Bellay, dépendant de la succession de M^{me} MILTEAU.

L'ADJUDICATION aura lieu en l'étude et par le ministère de M. HACAULT, notaire à Montreuil-Bellay, le dimanche onze juin mil huit cent quatre-vingt-deux, heure de midi.

On fait savoir à tous ceux qu'il appartiendra :

Qu'en exécution d'un jugement contradictoirement rendu entre les parties par le tribunal civil de première instance de Saumur, le treize mai mil huit cent quatre-vingt-deux, enregistré ;

Aux requête, poursuite et diligence de :

1° M. Auguste-Armand Milteau, maréchal-ferrant, veuf de Marie-Eugénie Cotilleau, demeurant à Montreuil-Bellay ;

2° M^{me} Jeanne-Judith Cotilleau, rentière, veuve du sieur Jacques Cotilleau, demeurant à Montreuil-Bellay ; Agissant en qualité d'héritiers, mais sous bénéfice d'inventaire seulement, de M^{me} Augustine-Zoé Milteau, leur fille et petite-fille, décédée ;

Demandeurs, ayant M. Le Ray pour avoué ;

Contre : 1° M. Armand-Auguste Milteau, mineur émancipé, maréchal-ferrant, demeurant à Montreuil-Bellay ;

2° M. Louis-Eugène Cotilleau, propriétaire à Panreux, commune de Méron, agissant en qualité de curateur à l'émancipation du mineur Armand-Auguste Milteau, sus-nommé,

Défendeurs, ayant M. Lecoy pour avoué ;

Il sera, aux jour, lieu et heure sus-indiqués, et par le ministère de M. HACAULT, notaire à Montreuil-Bellay, commis à cet effet, procédé à la vente sur licitation des immeubles ci-dessous désignés, sur les lotissements et mises à prix ci-après.

Commune de Montreuil-Bellay.

1^{er} Lot.

Quatorze ares soixante-seize centiares de terre, situés en Fansais, joignant au nord MM. Oudry et Milon, au levant M. Raisin, au midi M^{me} veuve Tribert, et au couchant M. Oudry.

Mise à prix, deux cent soixante-dix francs, ci..... 270 fr.

2^e Lot.

Soixante-huit ares trente-neuf centiares de terre, situés en Fansais, joignant au nord MM. Treton et Ouvrard, au levant M. Ditière, au midi M. Martineau, et au couchant M. Oudry.

Mise à prix, mille francs, ci..... 1.000 »

3^e Lot.

Quatre-vingt-un ares trente-deux centiares de terre, aux Sauniers, joignant au nord M. Martineau, au levant M. Bichon, au midi le chemin de Passay à Panreux, et au couchant M. Fortris.

Mise à prix, onze cents francs, ci..... 1.100 »

A reporter... 2.370 »

Report... 2.370 »

4^e Lot.

Un hectare onze ares trente centiares de terre, aux Terres-Noires, joignant au nord le chemin et MM. Fortris et Ditière, au levant M. Fortris et la famille Oudry, au midi M. Milon, Antoine, et au couchant M. Fortris.

Mise à prix, quatorze cents francs, ci..... 1.400 »

5^e Lot.

Un hectare vingt-cinq ares quatre-vingt-huit centiares de terre, situés aux Terres-Noires, joignant au nord le chemin de Passay à Panreux, au levant M. Martineau, au midi M. Ecot, et au couchant M. Fortris.

Mise à prix, trois mille trois cents francs, ci..... 3.300 »

6^e Lot.

Trente-un ares douze centiares de terre, situés au Grand-Coteau, joignant au nord l'ancien chemin de Loudun, au levant MM. Panneau et Charier, au midi MM. Chaumin et Raisin.

Mise à prix, quatre cents francs, ci..... 400 »

7^e Lot.

Treize ares trente centiares de terre, situés au Grand-Coteau, joignant au nord l'ancien chemin de Loudun, au levant et au midi M. Fortris, et au couchant M. Milon.

Mise à prix, cent francs, ci..... 100 »

8^e Lot.

Trente-deux ares vingt-neuf centiares de terre, situés au Grand-Coteau, joignant au nord l'ancien chemin de Loudun, au levant M. Oudry, au midi M. Fortris, et au couchant M. Cotilleau.

Mise à prix, deux cent cinquante francs, ci..... 250 »

9^e Lot.

Trois ares quarante-deux centiares de terre, au Grand-Coteau, joignant au nord M. Oudry et autres, au levant M. Fortris, au midi M. Reliveau, et au couchant encore M. Fortris.

Mise à prix, quarante francs, ci..... 40 »

10^e Lot.

Un hectare trente-un ares soixante-neuf centiares de terre, situés à la Grande-Champagne, joignant au nord M. Maurice dit Damboise, au levant M. Deshayes, au midi M. Chevalier, et au couchant MM. Martineau, Oudry, Milon, Clergeau et Borit.

Mise à prix, trois cents francs, ci..... 300 »

11^e Lot.

Quarante-trois ares quatre-vingt-douze centiares de terre, situés à la Planchette de Lernay, joignant au nord M. Biémont, fossé entre, au levant M^{me} veuve Bichon, au midi le chemin, et au couchant M. Cotilleau.

Mise à prix, sept cents francs, ci..... 700 »

12^e Lot.

Trente-deux ares soixante-dix centiares de vigne, situés au Coteau, joignant au nord l'ancien chemin de Loudun, au levant M. Borit, au midi M. Moril-

A reporter... 8.860 »

Report... 8.860 »

l'on et autres, et au couchant M. Cotilleau.

Mise à prix, six cents francs, ci..... 600 »

Total des mises à prix, neuf mille quatre cent soixante francs, ci..... 9.460 »

NOTA. — Par le jugement sus-énoncé, le notaire commis a été autorisé à réunir ou subdiviser les lots, pourvu toutefois que la mise à prix totale ne soit pas modifiée.

S'adresser, pour tous renseignements :

1° A M. LE RAY, avoué, 12, rue du Marché-Noir, à Saumur, poursuivant la vente ;

2° A M. LECOY, avoué, rue Dacier, co-licitant ;

3° A M. HACAULT, notaire à Montreuil-Bellay, rédacteur et dépositaire du cahier des charges.

Pour extrait, rédigé conformément aux prescriptions du Code de procédure civile, par l'avoué soussigné. Saumur, le vingt-deux mai mil huit cent quatre-vingt-deux.

V. LE RAY.

Enregistré à Saumur, le mai mil huit cent quatre-vingt-deux, folio case. Reçu un franc quatre-vingt-huit centimes, décimes compris. (302) Signé: L. PALUSTRE.

Étude de M. GAUTHIER, notaire à Saumur.

A VENDRE

L'HOTEL VEE

Situé à Saumur, place Maupassant.

S'adresser, pour traiter, au notaire.

Étude de M. GAUTHIER, notaire à Saumur.

A LOUER

UNE MAISON

Située à Saumur, rue de l'Ancienne-Messagerie, n° 8.

S'adresser au notaire. (262)

A VENDRE

MAISONS

A Beaulieu, commune de Dampterre.

S'adresser à M. Joseph SCHRETTEN-TRALER, pâtissier, rue Saint-Jean.

A LOUER

UNE MAISON

Avec cave et jardin, situés à Saint-Florent.

Appartenant à M. Poitou-Bernard, propriétaire à Saumur.

Cette maison était occupée autrefois par M. Frédéric Gratien, négociant à Saint-Florent, actuellement en faillite.

S'adresser à M. Ludovic PROUST, expert comptable à Saumur, syndic de la faillite de M. Frédéric Gratien.

MAISON A LOUER

Rue de la Petite-Bilange, n° 10. S'adresser à M. DELAMARRE. (11)

Étude de M. MEHOUS, notaire à Saumur.

A VENDRE

PAR ADJUDICATION
Le dimanche 4 juin 1882.

En la salle de la Mairie de Chacé.

DIVERS IMMEUBLES

Dépendant de la succession Boré-Guibert, Et situés dans les communes du Cou-dray-Macouard, Artannes, Chacé, Saint-Cyr, Souzay et Fontevault.

S'adresser à M. MEHOUS, notaire.

MAISON A LOUER

PRÉSENTEMENT
Champ-de-Foire, n° 4.

S'adresser à M. SARGENT.

A CÉDER

BON MATÉRIEL

Pour la fabrication des oublies et des macarons.

S'adresser à M^{me} PRESCHREUX, rue de la Petite-Bilange, 15. (293)

UNE MAISON

de Saumur, Vins, Eau-de-Vie et Liqueurs, demande un représentant sérieux pour faire la place.

S'adresser au bureau du journal.

Glycérine Minéralisée (Pour Bains et pour la Toilette).

A. RIVAUD Chimiste Breveté s. g. d. g., SAUMUR.



MÉDAILLÉ AUX EXPOSITIONS.

HYGIÈNE et TOILETTE de la Peau, qu'elle nettoie adoucit et parfume instantanément. Guérit rapidement et préserve des ECZEMAS, DARTRES, PITIRIASIS du Cuir chevelu (pellicules), ENGELURES, OREYASSÉS, GERÇURES de tous genres, etc., etc.

A SAUMUR, chez l'inventeur, 22, rue du Temple.

Dépôts : Pharmacies, Établissements de Bains et Maisons de Produits Hygienes.

PORTRAITS d'après PHOTOGRAPHIE

GRANDEUR NATURELLE, Ressemblance et inaltérabilité garanties.

50 fr. avec le passe-partout.

Visiter les portraits rue Courcouronnes, n° 1.

PALAIS DES MARCHANDS

Rue Baudrière, — Angers

TRÈS-GRAND CHOIX DE MEUBLES DE STYLE

En Pich-Pin et Cerisier

POUR

BAINS DE MER

MAISONS DE CAMPAGNE

LITERIE — SOMMIERS

Saumur, imprimerie de P. GODDET.

M. MEHOUS demande un petit clerc.

M. GOUTARD, notaire à Saumur, demande un jeune homme ayant bonne écriture, pour expéditions de petits actes.

VICHY SOURCE LARDY, abricotée, zeuse et ferrugineuse, contient du fote, de la rate, de la vessie et de la prostate. Chez les Mds d'Eaux Minérales et Pharmaciens.

SPA POUHON DU PRINCE DE CONDÉ. Eau minérale gazeuse, très abondante, contient de l'acide carbonique naturel, maintient le fer à l'état de dissolution parfaite et la rend très digestible. L'usage de cette eau est très salutaire dans toutes les maladies où le fer est ordonné. Chez les Pharmaciens et Mds d'Eaux minérales.

VALS VIVARAISES

Source n° 1. — Maladies des organes digestifs. Source n° 2. — Goutte, rhumatisme, uriques. Source n° 3. — Maladies de l'appareil circulatoire. Source n° 4. — Appareil urinaire, gravelle. Source n° 5. — Maladies des organes respiratoires. Le dosage est sur l'étiquette indiquée. Le dosage approximatif de bicarbonate est contenu dans chaque des sources. Chez les Mds d'Eaux minérales et Pharmaciens.

AVIS

Les personnes atteintes d'une maladie des voies urinaires ont suivi les traitements et ne guérissent pas. Elles peuvent écrire au Docteur RITH, à Saint-Jean-de-Leans (d'Or). Leur guérison est certaine.